



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

Distr. générale  
4 juin 2003  
Français  
Original: anglais

---

**Session annuelle de 2003**

6-20 juin 2003, New York

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**Engagements de financement du PNUD**

**État des engagements de financement au titre  
des ressources ordinaires du Programme des Nations Unies  
pour le développement et de ses fonds  
et programmes associés pour 2003 et au-delà**

*Éléments d'une décision*

Le Conseil d'administration voudra peut-être demander à tous les pays qui ne l'ont pas encore fait de verser des contributions au titre des ressources ordinaires pour 2003, et à ceux qui ont déjà versé des contributions d'envisager d'apporter un supplément à leurs contributions de 2003 – s'ils sont en mesure de le faire – de façon à accélérer la reconstitution de la base de ressources ordinaires du PNUD. Le Conseil d'administration voudra peut-être aussi encourager les États membres du PNUD à annoncer les calendriers de paiement et s'y tenir par la suite.



## I. Introduction

1. Le PNUD et ses fonds et programmes associés ont fait des progrès considérables dans la réalisation des objectifs énoncés dans les plans d'action de l'Administrateur pour 2000-2003. En 2001-2002, les efforts se sont concentrés sur l'application des réformes à tous les niveaux de l'organisation, le but étant d'obtenir de meilleurs résultats, de renforcer les partenariats avec toute une gamme d'organisations intergouvernementales, gouvernementales et de la société civile, et d'harmoniser les politiques appliquées avec la capacité fonctionnelle. Cette année, dernière année des plans d'action, les résultats sont manifestes. Le PNUD a changé et est devenu une organisation davantage axée sur les résultats, davantage fondée sur les connaissances, une organisation prospective et responsabilisée, nettement plus capable d'appuyer les efforts de développement des pays bénéficiaires des programmes.

2. Nonobstant ces résultats, la base des ressources ordinaires (de base) du PNUD n'est pas encore solide et viable. En 2002, l'organisation a pu soutenir la croissance commencée en 2001, date à laquelle elle a réussi à inverser la tendance à la baisse des contributions aux ressources ordinaires qui se maintenait depuis sept ans. Certes, cette tendance à la hausse traduit une volonté politique et un appui plus forts en faveur de l'organisation, mais elle demeure fragile et ne suffit pas à atteindre les objectifs concernant les ressources ordinaires fixés par le Conseil d'administration. Les augmentations modestes réalisées en 2001 et 2002 ne sont pas à la hauteur des demandes croissantes auxquelles le PNUD doit faire face et ne permettent pas à l'organisation de maximiser l'impact de ses travaux, en particulier dans les pays les moins avancés. Si les projections préliminaires pour les contributions de 2003 sont encourageantes, mobiliser un niveau adéquat de ressources ordinaires pour tirer pleinement parti de la solide présence d'une instance multilatérale de développement des Nations Unies doit demeurer au premier rang des priorités.

3. La question de relancer la croissance et de rendre plus prévisible le financement régulier des activités de développement a été largement débattue, notamment dans le cadre de l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement (E/2001/66). Elle continue d'être examinée dans le contexte général de la résolution 56/201 de l'Assemblée générale. Le Conseil d'administration a rappelé, dans sa décision 2002/16, que pour pouvoir s'acquitter de son mandat, le PNUD devait disposer d'une base de financement suffisante, sûre et régulière, garantissant son caractère multilatéral, impartial et universel. Des progrès ont été faits pour ce qui est d'assurer que l'image du PNUD, et l'importance d'un financement suffisant des activités de développement des Nations Unies en général, soient examinées régulièrement au niveau ministériel au sein d'instances nationales, régionales et internationales. La réforme commence à donner des résultats pour ce qui est de l'appui politique apporté au PNUD et à ses fonds et programmes associés et de la reconnaissance du rôle exceptionnel qu'ils peuvent jouer. Il reste toutefois fort à faire pour consolider la récente tendance à la hausse des contributions et permettre à l'organisation de s'acquitter de son mandat et de poursuivre sur la lancée des bons résultats obtenus grâce à la réforme.

## II. Informations générales

### Programme des Nations Unies pour le développement

4. Par ses décisions 98/23 et 99/23, réaffirmées dans sa décision 2002/9, le Conseil d'administration a mis en place un système de financement du PNUD visant à favoriser la transparence dans le dialogue à propos des ressources ordinaires ainsi qu'à en accroître le volume et les rendre plus prévisibles. Par ces décisions, le Conseil d'administration a adopté un objectif annuel de financement de 1,1 milliard de dollars en soulignant l'urgente nécessité de mobiliser chaque année un volume accru de ressources jusqu'à ce que cet objectif soit atteint. Le Conseil a réaffirmé la nécessité d'inverser la tendance à la baisse des ressources ordinaires et de créer un mécanisme qui permette de placer cette source de financement sur une base prévisible. Le Conseil d'administration a aussi reconnu qu'être excessivement tributaire d'un nombre limité de donateurs entraînait des risques pour la viabilité financière à long terme du PNUD et a donc demandé à tous les pays en mesure de le faire d'augmenter leurs contributions aux ressources de base.

5. Dans ce contexte, le PNUD a été prié d'élaborer le plan de financement pluriannuel (PFP), qui intègre les objectifs, les ressources, le budget et les résultats du programme aux fins d'accroître les ressources ordinaires. Le PFP constitue donc l'outil voulu pour répondre aux besoins des pays de façon souple et cohérente, en se fondant sur le concept de la responsabilité collective et du partenariat, quelle que soit la source de financement. On reconnaît ainsi que disposer d'un niveau sûr et suffisant de ressources ordinaires est crucial tant pour le caractère que pour les opérations d'une organisation multilatérale.

### Fonds d'équipement des Nations Unies

6. Le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) a présenté en 2002 son deuxième rapport annuel axé sur les résultats (DP/2002/14). Le Conseil d'administration a accueilli ce rapport avec satisfaction dans sa décision 2002/26, dans laquelle il a noté que la mission du FENU était compatible avec l'objectif de la Déclaration du Millénaire concernant l'élimination de la pauvreté, et jouait un rôle important dans la mise en oeuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés entériné par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/279 du 12 juillet 2001. Malgré cela, les ressources de base mises à la disposition du FENU en 2002 sont encore restées en deçà du montant nécessaire pour répondre aux demandes des pays bénéficiant des programmes – en particulier les pays les moins avancés – pour les petits investissements et les services de renforcement des capacités dans les deux domaines sur lesquels le Fonds se concentre : la gouvernance locale et le microfinancement. De ce fait, dans sa décision 2002/26, le Conseil d'administration a constaté l'excellent travail accompli par le FENU et a invité la communauté internationale à aider le Fonds à atteindre son objectif de mobilisation des ressources ordinaires de 30 millions de dollars par an.

## Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

7. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) continue de travailler essentiellement à élargir les possibilités offertes aux femmes, surtout celles qui vivent dans la pauvreté, et d'appuyer la capacité du système des Nations Unies de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. L'augmentation des ressources au titre de la participation aux coûts en 2002 a permis au Fonds de renforcer ses activités en matière de paix et de sécurité, en promouvant la reconnaissance, à l'échelle du système, de l'effet des conflits sur les femmes et la mise en oeuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité grâce à la publication *Women, War and Peace* (Les femmes, la guerre et la paix) (consultable en ligne à l'adresse <[www.undp.org/unifem/resources/assessment](http://www.undp.org/unifem/resources/assessment)>); de passer de l'étape de l'orientation générale et du renforcement des capacités dans le domaine du VIH/sida à celle du changement des politiques et des stratégies de promotion; et de renforcer ses activités pionnières sur les initiatives budgétaires soucieuses de l'égalité des sexes dans un nombre toujours plus grand de pays. Une plus grande synergie avec d'autres organismes des Nations Unies a été réalisée grâce à des initiatives interinstitutions, ainsi qu'à des mémorandums d'accord et autres accords d'application. La collaboration avec le PNUD, le FNUAP, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a été renforcée au niveau des pays, notamment par l'exécution par UNIFEM de 10 projets pour le compte du PNUD et le démarrage des travaux sur six nouveaux accords. L'intégration d'une optique non sexiste dans l'ensemble du système grâce à des mécanismes de coordination interinstitutions a reçu un rang de priorité élevé, UNIFEM assurant la présidence ou la coprésidence de groupes thématiques interinstitutions sur les questions touchant les femmes dans 15 pays, et continuant à renforcer les réseaux et la capacité de promouvoir les questions touchant l'égalité des sexes dans les bilans communs de pays, le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, les documents stratégiques de lutte contre la pauvreté et les activités liées à la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire.

## Volontaires des Nations Unies

8. Les Volontaires des Nations Unies continuent de démontrer le rôle décisif du bénévolat et de l'action bénévole dans la promotion du développement économique et social. L'importance de ce rôle a été dûment reconnue à la session annuelle de 2002 du Conseil d'administration du PNUD, dans le rapport sur le suivi de l'Année internationale des Volontaires (A/57/352) que le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session, et lorsque 142 pays se sont portés coauteurs de la résolution 57/106 de l'Assemblée générale sur le volontariat. L'année 2002 a aussi été la sixième année de croissance continue du Programme, avec quelque 5 230 volontaires, représentant 158 nationalités, affectés à plus de 5 550 missions dans 139 pays. Du point de vue financier, le Programme a dépassé le seuil des 100 millions de dollars pour la troisième année consécutive. Sur ce montant, quelque 6 % ont été financés par le Fonds bénévole spécial. Étant donné l'importance croissante que les pays accordent au bénévolat dans la réalisation des objectifs internationaux de développement, on s'attend tout à fait à ce que la croissance du Programme se poursuive en 2003.

### III. Le processus préparatoire

9. En mars 2003, le secrétariat du Conseil d'administration a écrit à tous les États membres du PNUD pour décrire le processus préparatoire de la réunion annuelle de financement de l'année. Conformément aux décisions 98/23 et 99/1 du Conseil d'administration, réaffirmées dans les décisions 99/23, 2000/1 et 2002/9, les États membres ont été invités à communiquer par écrit le montant de leurs contributions volontaires au PNUD et à ses fonds et programmes associés et à annoncer leurs contributions sur une base pluriannuelle avec un calendrier de versements à dates fixes. Comme lors des sessions annuelles de financement précédentes, les États membres ont été invités à traiter trois des cinq éléments de la décision 98/23 du Conseil d'administration : le volume des ressources ordinaires; la prévisibilité; et les mesures visant à réduire la dépendance vis-à-vis d'un nombre limité de donateurs.

10. Plus spécifiquement, les États membres du PNUD ont été invités à communiquer par écrit au secrétariat, avant le 31 mars 2003, et de préférence le plus tôt possible dans l'année : a) un engagement ferme pour l'année en cours (2003); dans le cas de pays qui sont en mesure de le faire, une annonce de contribution ferme ou d'un montant indicatif pour l'année suivante (2004); et, si possible, une annonce de contribution ferme ou indication préliminaire pour la troisième année (2005); et b) un calendrier des paiements choisi parmi l'une des options ci-après : i) un paiement complet le plus tôt possible dans l'année; ii) des paiements trimestriels au début de chaque trimestre; ou iii) des paiements semestriels au début de chaque semestre.

11. Au moment de l'établissement du présent rapport, plusieurs États membres du PNUD avaient communiqué leurs contributions définitives pour 2003 et, dans certains cas, les montants indicatifs de leurs contributions pour 2004 et 2005, ainsi que leurs échéanciers, mais nombre de membres n'étaient pas encore en mesure de faire de même. Les tableaux 1 et 2 (voir annexe) ont donc été établis sur la base de l'information reçue et sur les meilleures estimations, faites par le secrétariat, des contributions de 2003. Le tableau 3 (voir annexe) donne des informations sur les contributions en nature des gouvernements.

12. Il importe de garder à l'esprit que tous les chiffres de 2002 reflètent des données provisoires qui sont sujettes à modification après confirmation des chiffres définitifs des recettes pour l'année.

### IV. Volume

#### Ressources ordinaires

13. Les ressources ordinaires du PNUD ont augmenté pour la deuxième année consécutive en 2002, après le tournant de 2001, date à laquelle elles ont augmenté pour la première fois après sept années de baisse constante. D'après des données provisoires, les contributions aux ressources ordinaires pour 2002 ont atteint 670 millions de dollars, soit une légère augmentation de 1,5 % par rapport au niveau de 2001. Pour 2003, les prévisions actuelles donnent à penser que les contributions aux ressources ordinaires pourraient accuser une plus forte croissance. En utilisant le taux de change opérationnel des Nations Unies au 1er mai 2003, on s'attend à un montant total de 746 millions de dollars, ce qui représenterait une augmentation de

plus de 11 % par rapport au niveau de 2002, et de près de 16 %, soit plus de 100 millions de dollars, par rapport à 2000, la première année du plan de financement pluriannuel.

14. Il est particulièrement encourageant de noter que neuf membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont accru leurs contributions en monnaies locales, nombre d'entre eux pour la troisième année consécutive. Bien que trois pays membres du CAD/OCDE aient réduit leurs contributions en monnaie locale, trois autres les ont augmentées de plus de 10 %. Cette évolution positive du volume des contributions aux ressources ordinaires traduit un ferme engagement politique des donateurs en faveur du processus de réforme du PNUD.

15. Le même engagement politique en faveur d'une amélioration de la base de ressources ordinaires du PNUD a également été démontré par le fait que quelque 33 pays bénéficiaires des programmes ont versé des contributions à la base de ressources ordinaires de l'organisation en 2002, sept d'entre eux ayant augmenté ou repris le versement de leurs contributions, souvent malgré des contraintes internes considérables. L'année précédente, 43 pays bénéficiant des programmes avaient versé des contributions aux ressources ordinaires, dont 17 avaient augmenté leurs contributions ou commencé ou recommencé à les verser. Quatre des pays bénéficiant des programmes ont contribué plus d'un million de dollars aux ressources ordinaires du PNUD en 2002, ce qui indique clairement la grande valeur que ces pays attachent aux activités du PNUD.

16. Il semblerait aussi que certains donateurs soient en mesure de faire de nouvelles annonces de contributions et des paiements supplémentaires au titre des ressources ordinaires au cours de l'année. De telles contributions sont particulièrement importantes car le montant des ressources prévu pour 2003 continue d'être inférieur à ce qui serait nécessaire pour assurer au PNUD une base financière solide. Il demeure d'importance critique de veiller à ce que les donateurs concrétisent leurs déclarations d'appui politique en augmentant leurs contributions si l'on veut que l'organisation puisse s'acquitter de son mandat.

### **Autres ressources**

17. Il ressort des tendances récentes que les ressources autres que les ressources de base connaissent une augmentation sensible. D'après des données provisoires, en 2002 les contributions aux ressources autres que les ressources de base ont atteint 1 milliard 950 millions de dollars, soit une augmentation de 200 millions de dollars, c'est à dire 11,4 % par rapport au niveau atteint en 2001, et environ 30 % depuis le début de la période du PFP en 2000. Les contributions versées par les donateurs au cofinancement, y compris la participation aux coûts de tierces parties (232 millions de dollars) et les contributions à des fonds d'affectation spéciale (703 millions de dollars), se sont élevées à quelque 935 millions de dollars, soit une augmentation de 37 %. Pratiquement tous les donateurs du Comité d'aide au développement de l'OCDE cofinancent les programmes du PNUD. En conséquence, les ressources provenant de donateurs, c'est-à-dire les contributions aux ressources ordinaires et le cofinancement de la part des donateurs du CAD/OCDE, ont dépassé 1,5 milliard de dollars en 2002, contre 1,3 milliard au début de la période du PFP. Les ressources relevant de la participation aux coûts des gouvernements des pays de programme

– c'est-à-dire les ressources canalisées par l'intermédiaire du PNUD, versées par les gouvernements à l'appui de leurs propres programmes de développement – se sont élevées à juste un peu plus d'un milliard de dollars en 2002, contre 934 millions de dollars au début de la période du PFP.

18. Les ressources autres que les ressources de base représentent un supplément important à la base de ressources ordinaires du PNUD. Elles permettent de conclure une vaste gamme d'accords de partenariat, en particulier avec les banques de développement internationales et régionales, la Commission européenne et d'autres partenaires. Mais les ressources de base et les autres ne sont pas interchangeables. Ces dernières représentent des contributions spécialement réservées à des thèmes, programmes et activités précis, et tendent à se concentrer dans telle ou telle région. En outre, la capacité du PNUD de mobiliser ces ressources dépend de l'existence d'une base de financement multilatéral adéquate et sûre qui ne peut être assurée que par un influx suffisant et prévisible de ressources de base.

### **Fonds d'équipement des Nations Unies**

19. Les contributions aux ressources ordinaires du FENU sont tombées de 24,3 millions de dollars en 2001 à 22,2 millions de dollars en 2002. Cette baisse est essentiellement due au fait que l'un des contributeurs les plus généreux du Fonds a réduit notablement sa contribution de base pour des raisons tenant à la répartition du fardeau de l'aide. Les activités opérationnelles du FENU ont gravement souffert de cette réduction. En fait, le montant des contributions aux ressources ordinaires du FENU en 2002 s'est situé bien en deçà de son objectif de mobilisation de ressources ordinaires (30 millions de dollars) dont fait état le Conseil d'administration dans sa décision 2002/26. Le FENU a dû réduire notablement ses dépenses en 2002, et les a ramenées d'un niveau prévu de 36 millions de dollars à 25 millions de dollars. Les conséquences sur le terrain ont été très graves pour les pays bénéficiaires des programmes affectés. Compte tenu de la performance du FENU sur le terrain et de la forte demande d'investissements financés par le FENU dans les pays les moins avancés, il est impératif que 2003 marque un tournant pour les ressources ordinaires du FENU et que la décision 2002/26 soit appliquée de façon à assurer la viabilité des activités de l'organisation. Entre-temps, faute de ressources, les pays les moins avancés ne peuvent plus obtenir du FENU le type d'appui qu'ils en attendent.

### **Fonds de développement des Nations Unies pour la femme**

20. Le rôle de novateur et de catalyseur d'UNIFEM revêt une importance critique pour assurer que l'engagement du PNUD en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes demeure dynamique et effectif, en particulier dans la mesure où le système des Nations Unies se mobilise pour réaliser les objectifs de développement du Millénaire. En 2002, alors que les ressources de base d'UNIFEM restaient en stagnation relative (20,1 millions de dollars), les contributions au titre des ressources de base et des autres ressources passaient de 32 millions de dollars à 35,5 millions de dollars, soit une augmentation de 11,2 % par rapport à 2001. UNIFEM continue donc de progresser régulièrement dans la réalisation de l'objectif de 40 millions de dollars de ressources annuelles d'ici la fin de 2003, et on redouble d'efforts en 2003 pour atteindre cet objectif.

## **Volontaires des Nations Unies**

21. Compte tenu du rôle que les Volontaires des Nations Unies doivent en principe jouer dans la promotion du bénévolat, l'importance du Fonds bénévole spécial ne saurait trop être soulignée. Malgré son faible montant, le Fonds est le principal moyen grâce auquel les Volontaires des Nations Unies peuvent répondre aux besoins de leurs partenaires de développement. Les contributions volontaires au Fonds ont augmenté en 2002 pour atteindre 4,2 millions de dollars. Cinq gouvernements donateurs ont accru leurs contributions ordinaires; un autre a recommencé à verser sa contribution, et un autre encore a contribué pour la première fois. Tout en saluant cette évolution positive, il est essentiel de redoubler d'efforts si l'on veut que les Volontaires des Nations Unies atteignent l'objectif qu'ils se sont fixés de 10 millions de dollars par an.

## **V. Prévisibilité**

22. En vue d'améliorer la prévisibilité, comme souligné dans la décision 98/23 et réaffirmé dans les décisions 99/1, 99/23 et 2002/9 du Conseil d'administration, les membres sont invités à annoncer leurs contributions sur une base pluriannuelle. Au moment de l'établissement du présent rapport, cinq pays, tous membres du CAD/OCDE, avaient annoncé des montants indicatifs pour 2004. Ce chiffre est à rapprocher des 16 pays qui, en 2000, avaient annoncé des montants indicatifs pour 2001. Au cours des années, le nombre de nouvelles contributions pluriannuelles avait décliné progressivement et ces contributions n'ont pas pu compenser les contributions initiales qui arrivaient à leur terme. Dans tous les cas, pour les engagements pluriannuels actuels, les montants annoncés pour 2004, sous réserve de l'approbation des gouvernements ou parlements respectifs, atteignent au moins leur niveau de 2003. Un certain nombre d'États membres du PNUD, qui ne sont pas en mesure de prendre des engagements pluriannuels fermes en raison de leur législation nationale ou d'autres contraintes, ont toutefois annoncé des montants indicatifs pour les années à venir.

23. Outre qu'il a demandé aux donateurs d'annoncer des contributions pluriannuelles, le Conseil d'administration a, dans sa décision 98/23, souligné que le caractère prévisible des ressources ordinaires serait encore renforcé si les États membres du PNUD fournissaient un calendrier prévisionnel des versements, et les a invités à faire des versements anticipés. Au paragraphe 12 b) iii) de sa décision 98/23, le Conseil d'administration a décidé notamment que les pays membres examineraient, au cours de la session de financement, le calendrier des paiements de l'année précédente. En 2002, au total, 14 pays donateurs membres du CAD/OCDE ont communiqué des échéanciers de paiement fixes. Ce chiffre est à rapprocher des 17 pays donateurs membres du CAD/OCDE qui avaient fourni des échéanciers de paiement en 2001 et des 15 qui avaient fait de même en 2000. Bien que le nombre de donateurs fournissant des échéanciers de paiement ait décliné au cours des années, un groupe de base de 12 donateurs a systématiquement fourni des échéanciers chaque année. Les donateurs ayant communiqué des échéanciers sont à l'origine de 77 % de l'ensemble des recettes estimées pour 2002.

24. Le non-respect des échéanciers de paiement est demeuré un sujet de préoccupation en 2002. Sur les 14 pays donateurs membres du CAD/OCDE qui avaient fourni des échéanciers, six seulement ont effectué leurs versements comme

ils s'y étaient engagés ou ont fait des versements anticipés. Toutefois, 62 % des recettes brutes estimées avaient été reçues en juillet 2002, contre 54 % en 2000. Il s'ensuit que les problèmes de trésorerie ont pu être évités et que les réserves opérationnelles n'ont pas eu à être utilisées en 2002. La situation demeure toutefois précaire, les donateurs respectant strictement leurs échéanciers de paiement ou faisant des paiements anticipés tendant à changer d'une année sur l'autre.

25. Le tableau 2 (voir annexe) indique les échéanciers de paiement des contributions pour 2003 communiqués au secrétariat du Conseil d'administration au 15 mai 2003. Le secrétariat note que 12 donateurs membres du CAD/OCDE ont fait en sorte de communiquer des échéanciers de paiement et se félicite de tous les efforts consentis pour avancer la date des versements. Au moment de l'établissement du présent rapport, cinq donateurs avaient déjà versé l'ensemble de leurs contributions. Les États membres du PNUD qui ne l'ont pas encore fait sont fortement encouragés à communiquer au secrétariat leurs échéanciers prévisionnels et notamment, dans la mesure du possible, la date des paiements anticipés. Tous les membres sont invités à respecter ces échéanciers, tant en ce qui concerne la monnaie de paiement que la date à laquelle ils prévoient de faire les versements. Le FENU s'efforcera également d'améliorer la prévisibilité de sa base de ressources en invitant les pays à faire des annonces de contributions pluriannuelles, conformément à la décision 99/22, dans laquelle des ressources supplémentaires et une base de financement plus stable étaient demandées pour le Fonds.

26. Pour conclure sur une note positive, deux donateurs membres du CAD/OCDE et 21 pays de programme ont décidé de prendre à leur charge les risques de change en faisant leurs annonces de contribution pour 2002 en dollars des États-Unis.

## **VI. Réduire la dépendance excessive vis-à-vis d'un nombre limité de donateurs**

27. Dans ses décisions 98/23 et 99/1, le Conseil d'administration a reconnu qu'une trop grande dépendance à l'égard d'un nombre limité de donateurs comportait des risques pour la viabilité financière à long terme du PNUD. Il a par conséquent instamment prié tous les donateurs et pays de programme qui étaient en mesure de le faire d'accroître leurs contributions au titre des ressources ordinaires. Dans sa décision 99/22, le Conseil a également reconnu qu'une telle dépendance comportait aussi des risques pour la viabilité financière à long terme du FENU et invité tous les pays qui étaient en mesure de le faire à apporter des contributions volontaires au Fonds afin de lui assurer un financement adéquat.

28. En vue de réduire cette dépendance excessive et d'élargir la base des donateurs, l'Administrateur a fait des efforts concertés en vue de multiplier les contacts avec les principaux décideurs dans les capitales tant des pays donateurs que des pays de programme, ainsi qu'avec les instances régionales et internationales, afin d'obtenir de leur part des engagements communs qui permettront d'assurer la reconstitution de la base de ressources de l'organisation conformément aux objectifs convenus.

29. De nombreux pays de programme soutiennent les efforts déployés en vue de réduire la dépendance excessive du PNUD vis-à-vis de quelques donateurs en lui versant : a) des contributions au titre des ressources ordinaires; b) des contributions

en espèces aux dépenses locales des bureaux extérieurs; et c) des contributions en nature, notamment en fournissant gratuitement des locaux à usage de bureaux. Ils versent en outre des sommes non négligeables au titre du partage des coûts aux programmes exécutés par le PNUD dans leurs pays respectifs. Le montant total des contributions au titre des ressources ordinaires après application d'un lien comptable avec les contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs, après être resté stable à environ 18 millions de dollars au cours des quatre dernières années, est tombé en 2002 à un peu plus de 14 millions de dollars du fait surtout du non-paiement de leurs contributions par trois pays de programme qui avaient l'habitude de verser un 1 million de dollars au minimum. D'un autre côté, quatre pays de programme ont versé 1 million de dollars ou davantage. En outre, la contribution aux dépenses locales des bureaux extérieurs a atteint 20 millions de dollars en 2002, contre 19 millions en 2001. L'amélioration de la situation pour ce qui est des contributions aux dépenses locales des bureaux extérieurs a permis de procéder à un ajustement moins important des contributions au titre des ressources ordinaires qu'au cours des années précédentes du fait de l'application d'un lien comptable.

30. Malgré ces efforts, on estime actuellement que les 10 principaux donateurs du PNUD lui fourniront plus de 84 % de l'ensemble de ses ressources ordinaires pour 2003. En 2000, ces 10 donateurs avaient fourni 86 % de l'ensemble des contributions aux ressources ordinaires. Conformément à la demande exprimée au cours de la première session annuelle de financement, qui a été suivie d'effet en 2000, le tableau 1 indique les contributions par habitant faites aux ressources ordinaires par les donateurs membres du CAD/OCDE pour 2002 (voir annexe, note méthodologique). Il ressort de ce tableau que les principaux pays contribuant au budget du PNUD pour 2003, à raison d'au moins un dollar par habitant, sont dans l'ordre : la Norvège, le Danemark, la Suède, la Suisse, les Pays-Bas, la Finlande, l'Irlande, le Luxembourg et la Belgique.

31. Le FENU travaillera en étroite collaboration avec le Conseil d'administration pour veiller à la mise en oeuvre de la décision 2002/26 pour ce qui est de ses ressources de base et continuera à s'efforcer d'élargir sa base de ressources géographique afin de mieux répartir la charge des contributions entre les pays. Le FENU renforcera également ses capacités de mobilisation de fonds afin d'accroître ses ressources autres que les ressources de base et de parvenir à son objectif de 10 millions de dollars par an.

32. UNIFEM renforce actuellement les stratégies lui permettant de diversifier et d'accroître sa base de ressources (ressources ordinaires et ressources autres). L'une de ses priorités importantes est de parvenir à des accords stratégiques pluriannuels avec les donateurs bilatéraux facilitant l'établissement de relations stratégiques plus fiables et partant, les activités de planification, de mise en oeuvre et d'évaluation. Les efforts visant à établir des partenariats avec les fondations privées et des organisations non gouvernementales internationales se sont poursuivis et ont rencontré un certain succès, notamment au niveau régional, et les initiatives en cours pour renforcer les capacités des comités nationaux d'UNIFEM ont également eu des résultats positifs, plus de la moitié d'entre eux ayant conclu un nouvel accord d'accréditation visant à améliorer les capacités et les résultats au niveau des communications, de la multiplication des partenaires et de la mobilisation des ressources.

33. Les efforts déployés par les Volontaires des Nations Unies pour créer une base de ressources plus diversifiée se sont poursuivis en 2002 et ont produit certains résultats concrets, deux nouveaux donateurs membres du CAD/OCDE. Les réalisations du Programme des Volontaires des Nations Unies étant mieux connues, le Programme pense pouvoir élargir encore sa base de ressources.

## **VII. Conclusions**

34. L'accroissement des ressources ordinaires du PNUD pour la deuxième année consécutive est encourageant et constitue une bonne indication de l'appui politique fourni à l'organisation par ses États membres. Toutefois, le taux de croissance reste bien inférieur au taux nécessaire pour assurer une assise financière solide et durable au PNUD. Ce phénomène risque de ralentir les progrès réalisés dans le cadre du processus de réforme et d'empêcher le PNUD de relever de nouveaux défis.

35. Le PNUD ne pourra s'acquitter de son mandat que s'il dispose d'une base de ressources ordinaires adéquate et sûre garantissant son caractère multilatéral, impartial et universel. Les contributions au titre des ressources ordinaires constituent le fondement du PNUD et de ses fonds et programmes associés. Il est donc prioritaire de faire en sorte que cette base recommence à croître de manière durable si l'on veut obtenir les objectifs fixés. Il importe qu'un engagement politique soit pris à haut niveau de façon à définir la place que doit occuper le PNUD dans le système de coopération internationale pour le développement en place et les moyens de disposer d'une base de ressources forte et stable permettant à l'organisation de pleinement jouer son rôle de chef de file mondial des activités de développement des Nations Unies.

## Annexe

### Notes méthodologiques

Le tableau 1 constitue la base de la présentation récapitulative du montant total des engagements ou des estimations des contributions pour les ressources ordinaires pour 2003, précédées par les recettes effectivement perçues à ce titre en 2000 et 2001, ainsi que les montants indicatifs des contributions au titre des ressources ordinaires pour 2004 lorsque les annonces de contributions pluriannuelles ont été communiquées. Les recettes escomptées pour 2003 en dollars des États-Unis se composent : a) de paiements effectifs au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date du versement; et b) du solde basé sur le taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur au 1er avril 2002. Il convient de souligner que les données présentées pour 2002 et pour les années antérieures représentent des recettes effectivement perçues durant l'année considérée, plutôt que les montants annoncés pour cette année.

*Pour ce qui est des donateurs membres du CAD/OCDE*, le tableau 1 indique les contributions pour 2003 au titre des ressources ordinaires engagées (ou estimées) de chaque pays pour l'année en cours en : a) monnaie locale et b) dollars des États-Unis au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur au 1er avril 2003. En outre, conformément à la demande exprimée au cours de la session de financement de 1999, qui a été suivie d'effet en 2000, une colonne mentionne les contributions par habitant en 2003. Ces chiffres ont été calculés en utilisant les annonces de contributions/estimations pour 2002 (non compris les montants restants dus au titre de 2001 et reportés, le cas échéant) et les données démographiques de la Banque mondiale pour 2000.

*S'agissant de pays de programme*, le tableau 1 présente l'ensemble des annonces de contributions au titre des ressources ordinaires ainsi que les contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs. Toutes les données financières sont divisées en paiements locaux des pays hôtes et contributions nettes au titre des ressources ordinaires après application d'un lien comptable. Les engagements sur les contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs sont fondés sur les dépenses effectives et non sur des estimations budgétaires *ex ante*. Les montants cibles des contributions gouvernementales aux dépenses locales des bureaux extérieurs sont communiqués aux pays de programme par l'intermédiaire des bureaux de pays en mai et juin chaque année. Les contributions en nature sont prises en compte pour la détermination des montants cibles initiaux. Ces montants sont sujets à des ajustements rétroactifs afin que les montants définitifs puissent être établis en fonction des dépenses effectives. Comme l'a reconfirmé le Conseil d'administration dans sa décision 99/23, le recouvrement des contributions des pays hôtes aux dépenses locales des bureaux extérieurs, après les contributions en nature, s'opère au moyen de deux mécanismes distincts : a) les contributions directes en espèces, et b) l'application d'un lien comptable avec les contributions volontaires, de manière à ce que ces dernières soient d'abord comptabilisées comme contributions aux dépenses locales des bureaux extérieurs dans le cadre du montant définitif des contributions des pays hôtes aux dépenses locales. Les dépenses locales des bureaux extérieurs de pays qui sont des contributeurs nets sont en principe imputables sur le compte Autres ressources de chacun des pays.

Le tableau 2 présente les échéanciers spécifiques de paiement des contributions au titre des ressources ordinaires pour 2003 des pays qui ont fourni un tel échéancier au secrétariat avant le 31 mars 2003. Des échéanciers fixes permettent à l'organisation de tabler pour ses contributions sur une valeur connue du dollar aux fins de stabilité et de planification des programmes, en recourant à des instruments financiers qui garantissent un montant en dollars fixé à l'avance dans le cadre de contributions faites dans une autre monnaie. Du fait de la nature contractuelle de ces instruments financiers, il faut que les paiements soient effectués aux dates fixées par contrat, d'où l'importance cruciale de montants prévisibles et du strict respect des échéanciers de paiement. Tous les membres sont invités à respecter les engagements qu'ils ont transmis au secrétariat, tant en ce qui concerne la monnaie que l'échéancier de paiement.

Enfin, le tableau 3 porte sur les contributions en nature des pays de programme pour 2001 et 2002.